

Flash CCE du 11 octobre

Conflit social au Crédit Mutuel Arkéa

Plus de 1.000 irréductibles salariés armoricains, arvernes et aquitains du Crédit Mutuel Arkéa se sont mis en grève le 27 septembre dernier afin d'obtenir une revalorisation salariale.

A l'origine du mécontentement, les 6 rémunérations les plus importantes du groupe oscillent entre 292.000 et 615.000 € tandis que le revenu annuel moyen au Crédit Mutuel Arkéa est de 37.000 € brut.

En 2010, les revenus des dirigeants du groupe (mutualiste !) ont fait un bond de 15% !

La Direction a fini par attiser le mécontentement des salariés en déclarant que ces progressions avaient « **été effectuées dans la clarté et sont issues de décisions prises en conseil d'administration** » !

Après 10 jours de grève provoquant notamment la fermeture d'un tiers des agences, la Direction s'est avouée vaincue et a proposé les mesures suivantes :

- Rémunération < 30.000 € bruts : + 100 €/mois
- Entre 30.000 et 40.000 € bruts : + 50 €/mois

De plus, tous les salariés vont bénéficier d'un **supplément d'intéressement de 300 €**.

FO LCL, lors de ce CCE, a rendu hommage à ces salariés qui ont massivement répondu présent au mouvement de grève lancé par l'intersyndicale. La paralysie de la banque a eu raison du mépris des dirigeants vis à vis de leurs salariés.

Le 8 novembre prochain, ce sont les salariés du Crédit Agricole Nord de France qui sont appelés à cesser le travail afin de se faire entendre. **FO LCL** les soutient.

Chez LCL, la Direction a déjà sous entendu qu'il ne faudrait pas s'attendre à des miracles lors de la négociation salariale, crise oblige ... Pourtant cette même Direction ne vient-elle pas, par exemple, de mettre en place des simili retraites chapeaux pour 320 de ses cadres dirigeants ?

L'appétit du SNB

Le jour du CCE, le restaurant d'entreprise « Ménars » était fermé en raison d'un mouvement de grève.

Le SNB a insisté pour que, en remplacement, la Direction paie le restaurant aux élus du CCE. **Par équité avec les autres salariés**, cette dernière a proposé une indemnisation sur la base de la quote-part employeur du titre restaurant. Ce que vos élus **FO LCL** ont approuvé et accepté.

Pour une fois que le SNB avait les crocs !



Executive Life : le retour

Un accord amiable a été conclu il y a quelques jours entre l'assureur américain AIG, LCL et le CDR. Ces deux derniers devront verser à AIG la somme de 150 millions de dollars dans le cadre de l'affaire Executive Life.

FO LCL a demandé des éclaircissements :

- Ce montant était-il provisionné ?
- Quelle est la quote-part de LCL dans ce règlement ?

Voici la réponse savoureuse de la Direction : « **nous nous doutions que nous aurions cette question mais nous n'avons pas eu le temps de revoir le dossier pour pouvoir vous répondre** ».

Inquiétant, non ? Si la Direction connaît aussi bien les autres dossiers, pas étonnant que nous soyons où nous en sommes !

CAsa et CACIB se paient chez LCL

Le Centre Service Paie de LCL gère, en plus de la vôtre, la paie des salariés de l'UES CAsa et bientôt celle des salariés de CACIB. C'est le projet Agilis.

Face à cette nouvelle charge de travail, **FO LCL** a demandé une comparaison entre les effectifs des 3 centres et ceux projetés. La Direction a refusé de communiquer ces éléments. Nous savons seulement que 102,5 Equivalents Temps Plein devront s'occuper de la paie des trois entités. Sera-ce suffisant ?

Pour la Direction, avec sa potion magique, sûrement !

Il semblerait que les salariés des centres paie de CAsa et CACIB (situés à St Quentin en Yvelines), refusent de venir à Villejuif. Si la Direction l'interprète uniquement comme un refus de mobilité géographique, **FO LCL** a une autre version : **ne serait-ce pas aussi la perte de leur statut (CAsa ou CACIB) pour celui de LCL qui pose problème à ces salariés ?**

FO LCL a été la seule organisation à exiger une consultation sur ce dossier épineux. Sans soutien, le sujet est passé. Merci qui ?